



Genre de document	:	Norme de mise en application
N° du document	:	11-801
Objet	:	Projet de modifications sur le régime de l'autorité principale
Date de publication	:	Le 25 juillet 2006
Entrée en vigueur	:	Le 25 juillet 2006

**NORME DE MISE EN APPLICATION 11-801
METTANT EN OEUVRE LE PROJET DE MODIFICATIONS SUR
LA NORME MULTILATÉRAL 11-101 SUR *LE RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE* DÉCOULANT
DE LA NORME CANADIENNE 44-101 – SUR LE *PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN
PROSPECTUS SIMPLIFIÉ***

PARTIE 1 DÉFINITIONS

- 1.1 Dans la présente règle, « projet de modifications » désigne le projet de modifications sur la Norme multilatérale 11-101 sur *le régime de l'autorité principale* découlant de la Norme canadienne 44-101 sur le *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui entre en vigueur dans d'autres juridictions le 30 décembre 2005.

PARTIE 2 ADOPTION DE LA RÈGLE

- 2.1 Le projet de modifications est adopté à titre de règle sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

PARTIE 3 ABROGATION

- 3.1 La règle à caractère urgent - Projet de modifications sur la Norme multilatérale 11-101 découlant de la Norme canadienne 44-101 est abrogée par la présente règle.

PARTIE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

- 4.1 La présente règle entre en vigueur le 25 juillet 2006.